

Les règles de la FFRandonnée ont changé concernant le certificat médical :

- si vous aviez, précédemment, fourni un certificat médical à l'ADTPC et que vous ne souhaitez pas en fournir un nouveau :
 - vous devez remplir pour vous-même l'auto-questionnaire dont le modèle est joint en annexe (questionnaire de santé « QS – sport ») et que vous conserverez chez vous
 - et enfin, vous ne devez pas oublier de compléter et signer l'attestation demandée dans votre demande de ré-adhésion qui certifie que vous avez renseigné le questionnaire de santé et avez répondu NON à toutes les questions
- à défaut, ainsi que dans tous les autres cas, vous devez fournir un Certificat d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique des activités de marche et de randonnée (daté de moins de six mois au jour de la prise de licence)

Nous attirons votre attention sur la nécessité de compléter toutes les rubriques de la demande de ré-adhésion et de la signer au § 7) ; merci à l'avance !

Pour votre ré-adhésion, merci de renvoyer, avant le 15 octobre 2023, à

Christian BARBET, 55 impasse de la Moissonnière, Fervaques 14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE :

- la demande de ré-adhésion à l'ADTPC ci-jointe complétée et signée,
- un chèque global (total adhésions + revue + repas) à l'ordre de l'ADTPC,
- dans le cas où il vous est demandé, un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités de marche et de randonnée (CACI), daté de moins de six mois, pour vous-même et les personnes rattachées majeures

(en cas de besoin, adresse mail de Christian Barbet : barbet.christian@wanadoo.fr)

Nouveautés 2023/2024 présentées par la FFRandonnée :

L'espace Communauté Ma RANDO®

La FFRandonnée est fière de proposer gratuitement depuis bientôt 1 an Ma RANDO®, son application mobile de géo-guidage toujours plus riche en contenus et en fonctionnalités pour faciliter la pratique de la randonnée sous toutes ses formes.

Disponible sur Apple Store et Google Play, MaRANDO® propose plus de 5 000 parcours PR, GR® et GR® de Pays partout en France, ainsi que des milliers de points d'intérêts naturels, patrimoniaux ou encore utilitaires, ainsi que des événements rando organisés à proximité.

Ma RANDO® assure à ses utilisateurs un guidage sûr et performant avec une géolocalisation en direct, des notifications et alertes en cas d'éloignement du parcours ou de proximité avec un point d'intérêt ou un point de passage, des fiches parcours PDF et leurs traces GPX téléchargeables, une consultation hors ligne des parcours, ainsi que la création de ses propres parcours, soit depuis l'application, soit depuis sa version pour ordinateur.

Chaque utilisateur dispose également d'un espace personnalisé pour suivre ses statistiques, ses parcours favoris et ses itinéraires créés ou effectués.

En plus de toutes ces fonctionnalités, Ma RANDO® propose désormais la possibilité de créer ses tribus. Une fonctionnalité qui permet à chaque licencié de créer/rejoindre gratuitement sa tribu et de partager avec les autres membres/licenciés ses parcours, ses favoris, ses bons plans ou encore réagir et commenter.

Enfin, pour les amoureux des cartes IGN, Ma RANDO® propose également l'accès au fond de carte IGN Top 25 via un abonnement annuel de 13,99€/an, l'offre la plus attractive du marché !

Toujours plus innovante et en constante évolution, MaRANDO® est l'application mobile de référence pour la communauté des randonneurs.

Rejoignez-nous dès maintenant pour découvrir toutes les fonctionnalités de l'application et vivre une expérience de randonnée unique !

Suppression et création de licences

L'Assemblée Générale (de la FFRandonnée) a voté la suppression de 5 titres et la création de 2 nouveaux titres pour la rentrée 2023/2024.

Les titres supprimés sont : IMPN baliseur, IRA ANP, FCO, FRAMP, IRLCMA

2 nouvelles licences sont créées :

- la licence Jeune (pour les moins de 26 ans)
- la licence Compétition (pour participer aux rencontres sportives)